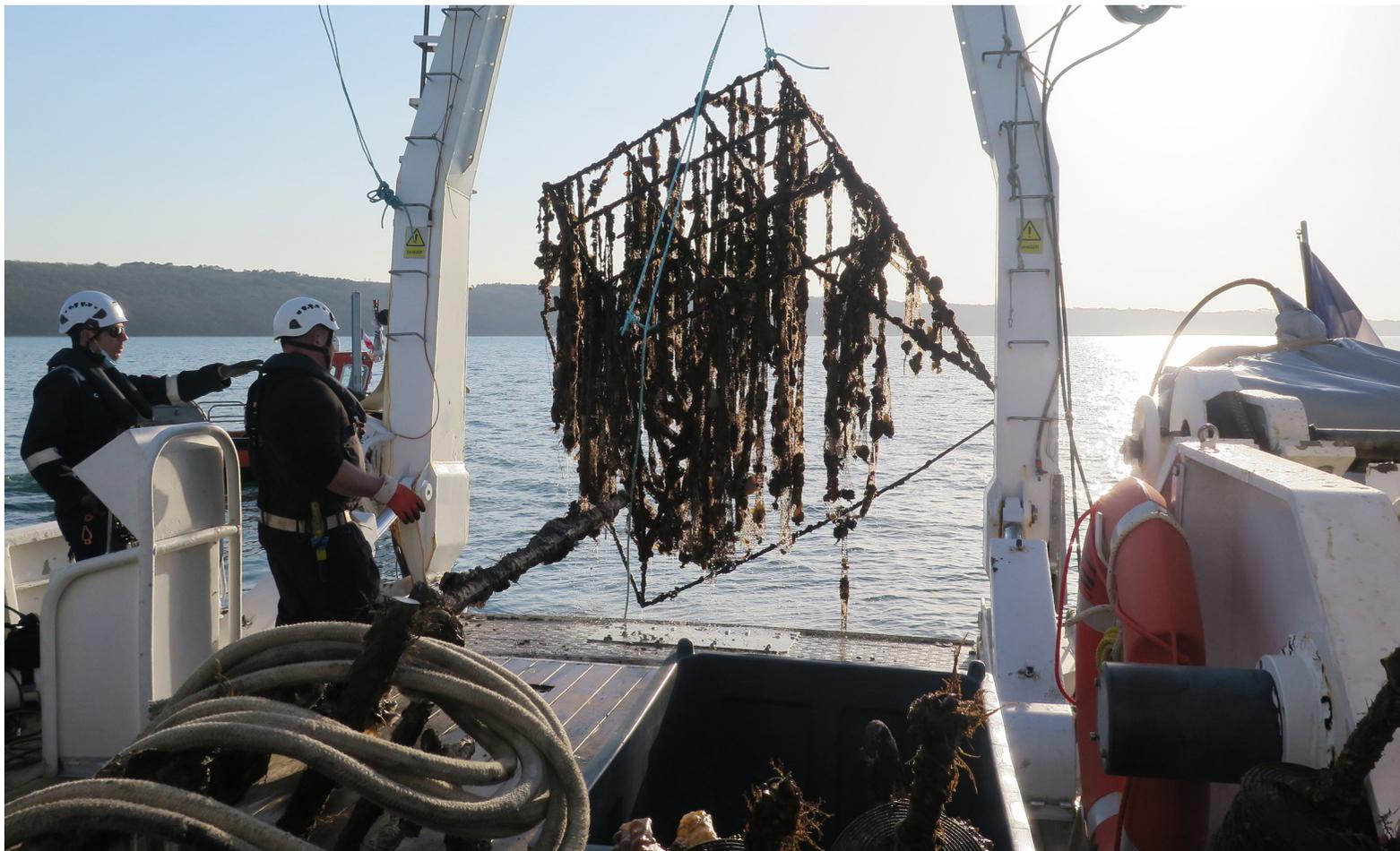


La relance en action pour la biodiversité



Opération de nettoyage de macrodéchets d'origine conchylicole en rade de Brest pour restaurer un banc de maërl.

Le plan de relance de l'État est aussi consacré à la biodiversité. Des crédits importants pour réaliser rapidement des actions concrètes.

L'Office français de la biodiversité est un opérateur de la relance. » Michel Peltier, le délégué mer de l'OFB plante le cadre : 19 millions d'euros sont ainsi alloués aux aires protégées, 19 autres millions à la restauration des écosystèmes et 47 millions à la solidarité inter-bassins. « Il faut prendre la mesure de l'importance des crédits qui nous sont confiés. Les parcs marins, par exemple, disposent d'un budget annuel d'intervention d'environ 6 millions d'euros. Le plan de relance abonde ce budget d'environ 15 millions de dépenses à engager sur deux ans. »

Faire que ces financements aient un effet levier est au cœur de la stratégie du plan de relance national. « Nous avons interrogé les personnes sur le terrain pour remonter les besoins et nous avons retenu les projets susceptibles d'être rapidement réalisés, à la fois selon les critères du plan de relance et l'urgence écologique. L'objectif est de montrer que notre action peut avoir un effet sur la restauration des écosystèmes marins, mais aussi un effet socio-économique plus immédiat pour aider les entreprises qui réaliseront les travaux. Ces mesures contribueront à maintenir ou rétablir les capacités productives de l'océan dont profiteront d'autres entreprises. »

« Prise de conscience »

L'opération conduite dans la rade de Brest pour restaurer un site ostréicole constitue un bel exemple. « Il s'agit d'un habitat très rare, un banc

de maërl qu'on trouve uniquement ici et dans la baie de Galway en Irlande. C'est l'un des premiers sites européens pour le captage de pétoncle noir ou d'huître », détaille Alain Pibot, coordinateur national du Life intégré Marha, qui a piloté l'action. Après une rencontre avec les professionnels concessionnaires du site, un accord a été rapidement trouvé. Huit tonnes de macrodéchets ont été enlevées en mars.

Le travail n'est pas terminé, mais une mécanique a été enclenchée. « Il y a une prise de conscience que le milieu est fragile et qu'il est indispensable à la pérennité de l'activité conchylicole. Les professionnels nous ont eux-mêmes proposé de gérer différemment le banc, poursuit Alain Pibot. Nous nous sommes saisis du plan de relance pour aller au bout de l'action. Pour nous, ce sont des opérations très intéressantes : elles nous servent de démonstrateurs, d'activateurs. »

Développer l'éolien et préserver la biodiversité

Les premiers parcs éoliens se construisent le long des façades maritimes françaises.

Leur développement s'accompagne d'une grande vigilance sur les impacts sur le milieu.

« L'une des principales pressions qui pèsent sur l'océan, c'est le changement climatique. L'éolien porte la promesse de la réduction de nos émissions carbone », rappelle Michel Peltier, le délégué mer de l'OFB. Les parcs éoliens, dont la construction commence au large des côtes françaises, doivent trouver leur place dans un environnement marin fragile et déjà sous forte pression. Mammifères, oiseaux - migrateurs et marins -, et chiroptères peuvent être impactés par les éoliennes. Et les habitats benthiques artificialisés par les ancrages des turbines. « De nombreuses activités historiques se déroulent déjà en mer et les marins n'aiment pas voir « leurs » aires de navigation ou de pêche se réduire, pointe Michel Peltier. Se posent donc des questions écologiques et de conflits d'usages. Il faut mobiliser la connaissance pour situer les éoliennes dans des sites propices mais de moindre impact pour la biodiversité comme pour les activités traditionnelles. »

La planification concertée de l'espace marin est déterminante. « C'est la première étape de la séquence éviter-réduire-compenser (1). Ensuite, il faut mesurer les impacts du projet et mettre en œuvre des solutions pour les réduire au maximum et suivre dans le temps long les conséquences sur la biodiversité. » Ce travail a été effectué dans les documents stratégiques de façade. « Des cartes des vocations préférentielles de chacune des zones ont été dressées, souligne Xavier Marill, adjoint du délégué mer et littoral du ministère de la Mer. Les parcs éoliens ne sont pas positionnés dans des habitats spécifiques ou des



Patrick Bonnor - AdobeStock

La planification concertée de l'espace marin est déterminante.

zones abritant des espèces emblématiques ou patrimoniales. L'idée est d'être le moins agressif possible pour l'environnement et le mieux placé pour l'opérateur industriel. » Ces documents ont été construits avec les différents acteurs.

Une fois la zone choisie, un permis est délivré. « Il permet de s'adapter à l'évolution de la technique. L'opérateur ne se lance pas dans le projet tant qu'il n'est pas totalement dérisqué et les derniers recours purgés. Plusieurs années peuvent s'écouler, et la technologie continue d'évoluer. » La France débutant la construction de ses parcs en mer, elle doit utiliser les retours d'expérience de ses voisins pour anticiper les impacts. « Il y a aujourd'hui 20 gigawatts d'éolien offshore en Europe du nord. Des études il y en a, mais il faut savoir faire la part des choses. Certaines données sont transposables directement, d'autres

non », souligne Yann-Hervé De Roeck, le directeur de France énergies marines.

Un travail sur la biodiversité qui se développe autour des ancrages et fondations doit par exemple être effectué. « On peut considérer comme positive l'apparition de nouvelles espèces, mais on peut aussi se dire que mettre un récif artificiel dans un milieu sédimentaire uniforme peut le bouleverser. » Un pan essentiel du travail de connaissances porte sur la prise en compte des effets cumulés des différents parcs. « Nous sommes associés à un travail international sur ce sujet, pointe Yann-Hervé De Roeck. Ce sont des questions très importantes qui détermineront les dimensionnements des futurs parcs. »

(1) La séquence éviter, réduire, compenser (ERC) a été introduite dans le droit français par la loi relative à la protection de la nature de 1976.

3 questions à...



Hermine Durand

Chef du bureau des énergies renouvelables hydrauliques et marines au ministère de la Transition écologique

Augmenter nos exigences

Comment définit-on les zones d'implantation des projets éoliens ?

Il y a d'abord une planification qui consiste à identifier des zones favorables, notamment au vu des enjeux de biodiversité et de cohabitation des usages, mais aussi au regard du potentiel de vents. Ensuite, dans cette grande zone, une plus restreinte est choisie. La Commission nationale du débat public est systématiquement saisie depuis 2018. Le débat permet un échange sur les enjeux techniques, économiques ou environnementaux. Soit une zone de consensus émerge de ce débat, comme en

Normandie ou nous sommes arrivés à faire la synthèse de tous les enjeux, soit il n'y a pas de consensus parmi le public. C'est le cas en Bretagne sud. La ministre prend alors sa décision en tenant compte des différents enjeux pour arriver à une zone d'équilibre.

Pourquoi et comment les nouveaux appels d'offres s'attachent-ils à mieux protéger la biodiversité ?

Le public nous pousse à augmenter nos exigences environnementales. Dans un appel d'offres, la loi impose que le critère du prix pèse au moins 50 % de la notation qui désigne le

lauréat. Mais, par exemple en Normandie, le critère numéro 2, ce sont les enjeux environnementaux. On incite ainsi les candidats à déposer le meilleur projet de ce point de vue.

Comment l'OFB peut-il aider la direction de l'énergie et du climat ?

L'expertise de l'OFB sur la préparation des projets est très importante. Et demain, nous prendrons des décisions de planification maritime. Nous avons besoin d'une proactivité de l'OFB pour mener des études à large échelle et de long terme pour mieux prévoir les futurs parcs éoliens en mer.

L'éolien doit trouver sa place

La façade Manche-mer du Nord est l'une des plus concernées par le développement de l'éolien alors qu'elle subit déjà de fortes tensions anthropiques.

Courseulles, Fécamp, Le Tréport et Dunkerque doivent accueillir des parcs éoliens en mer. « S'y ajoutent un cinquième appel d'offres en cours et d'autres projets à venir, note Christophe Aulert, directeur délégué de façade Manche-mer du Nord de l'OFB. C'est aujourd'hui la façade la plus concernée par le développement de cette énergie. » C'est aussi la plus anthropisée. « C'est le deuxième trafic maritime mondial, on y compte trois grands ports maritimes et Boulogne, le premier port de pêche français », détaille-t-il. L'activité de pêche française, mais aussi britannique, néerlandaise, belge y est omniprésente, comme l'exploitation de granulats ou le tourisme littoral. « Et c'est sans compter ce qui se développe côté anglais. Il faut trouver le moyen de faire cohabiter ces activités, s'assurer qu'elles sont durables tout en protégeant les enjeux écologiques et les services qu'ils rendent. » Il est d'ailleurs prévu que de nouvelles zones de protection forte soient créées dans les aires marines protégées de la façade.

Le secteur est important pour le marsouin commun, mais aussi pour les oiseaux : c'est la voie de migration ouest paléarctique, des pays scandinaves jusqu'à l'Afrique. « Pour les oiseaux, il y a le problème des collisions et de l'évitement. On risque de rallonger les trajets de migration, souligne Christophe Aulert. Tout cela est complexe à appréhender, d'autant que le résultat des études menées ailleurs en Europe n'est

pas transposable. Ce ne sont ni les mêmes espèces, ni les mêmes périodes, ni les mêmes machines. » Il faut aussi pouvoir mesurer les impacts cumulés « en prenant en compte non seulement les effets cumulés pour chacun des parcs et la multiactivité qui a lieu sur la façade ».

« Partie de la solution »

« Dix oiseaux qui entrent en collision chaque année, ça semble anecdotique, mais ça ne l'est pas forcément. Pour la mouette tridactyle, par exemple, dix pertes par an signifient que la colonie disparaît en vingt ans. » L'OFB fournit données et méthode pour apprécier les enjeux environnementaux. Le lauréat de l'appel d'offres doit réaliser l'étude d'impact et d'incidence et se conformer scrupuleusement à l'arrêté préfectoral et ses prescriptions, notamment environnementales. « Nous sommes la dernière activité arrivée, mais il ne faut pas nous faire porter l'ensemble des effets cumulatifs sur une zone, prévient Rémi Casteras, directeur environnement de WPD Offshore France, lauréat des projets de Courseulles et Fécamp. Il ne faut pas oublier qu'une des causes de la perte de biodiversité, c'est le réchauffement climatique auquel l'éolien est une réponse. Nous faisons partie de la solution. »

Les suivis d'impact sont clairement définis. « À Fécamp, par exemple, les suivis auront lieu la première et la cinquième années d'exploitation. Ce sera le cas ensuite tous les cinq ans. » Des suivis de l'effet récif des fondations, des suivis halieutiques dans la colonne d'eau ou des oiseaux... « Ils se font par gradient à l'intérieur du parc et ensuite dans des zones de plus en plus éloignées. Notre volonté, c'est d'être sûr que ce qui doit être évalué le soit correctement », argumente Rémi Casteras.



Pour les oiseaux, il faut limiter notamment les risques de collision.



La protection des océans

sera au cœur des échanges techniques et politiques de ce congrès et présente sur les Espaces Générations nature coordonnés par l'OFB, accessibles gratuitement au grand public.

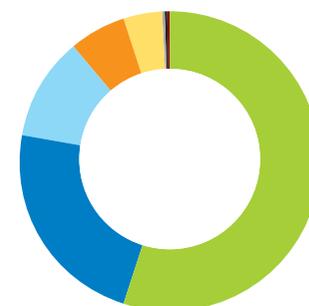
600 000 euros

c'est le budget exceptionnel dégagé par l'OFB afin d'accompagner le déploiement des aires éducatives. Établissements scolaires et structures d'éducation à l'environnement peuvent candidater jusqu'au 30 septembre. Consultez le règlement sur le site de l'OFB.

Le conseil d'administration de l'OFB

a approuvé le 30 juin le plan de gestion du parc naturel marin de Martinique qui fixe ses objectifs à 15 ans de protection, de connaissance et de développement durable. Avec la transformation du parc naturel marin des Glorieuses en réserve naturelle nationale, la France dispose de huit parcs naturels marins, dont deux dans les outre-mer.

Coût de la dégradation



Questions sanitaires	55 %
Micropolluants	23 %
Eutrophisation	11 %
Biodiversité	6 %
Ressources exploitées	4 %
Déchets	0,5 %
Bruit et hydro	0,16 %
Espèces invasives	0,14 %

L'analyse du coût de la dégradation vise à estimer les impacts de la dégradation du milieu marin sur les activités et la société. Cette analyse est issue des évaluations de la directive-cadre stratégie pour le milieu marin.

Erwan Berton, artisan d'une pêche durable

Vivre de la mer sans l'épuiser. Mettre en œuvre et promouvoir une pêche artisanale et durable, c'est le quotidien d'Erwan Berton, patron pêcheur en mer et dans l'étang de Leucate.

Erwan Berton est un homme pressé. À 43 ans, le pêcheur de Port Leucate (Aude) est aussi livreur, prud'homme et président du comité interdépartemental des pêches maritimes. Et l'homme est surtout passionné par son environnement. Pêcheur n'est pas son premier métier. « *Je travaillais dans une grosse société. On m'a offert des possibilités d'évolution, mais j'ai choisi de rester dans le sud, en Occitanie. Je connaissais le milieu maritime, et suis plus marin que terrien. J'ai fait le choix de travailler à la pêche.* »

Mais pas n'importe laquelle. La petite pêche, celle à taille humaine. « *Je pense avoir une vision assez éthique de mon travail. Je pars du principe que je dois prélever juste ce qu'il me faut pour vivre. Je ne prélève pas pour augmenter ni ma capacité de pêche ni mon capital* », explique-t-il en remettant patiemment un à un des hameçons sur ses lignes. Selon la météo, il part au large ou dans les lagunes, notamment en quête de loups. « *En ce moment, je travaille sur la lagune avec un tout petit bateau de 5,60 mètres. Tout se fait à la main, sans machine. Cela nécessite peu de matériel donc génère peu de frais. Le poisson que je pêche me sert à payer mon salaire, pas des machines.* »

« Ce poisson, en fait, il crée du lien »

Ce poisson-là ne va pas partir bien loin pour se vendre puisqu'Erwan Berton a développé un réseau dans sa commune. « *Ce poisson, en fait, il crée du lien. Il est vendu à une clientèle de particuliers ou à quelques restaurateurs. C'est très local. Au lieu de faire venir les gens à moi, je le leur apporte le soir. Les coûts et l'impact du transport sont réduits au maximum.* » Pendant un long moment, sur son banc, le dos tourné à la mer, Erwan Berton prépare



Sebastien Salomon-Gomis / Bellavista

« La pêche artisanale sera toujours durable »

les commandes reçues directement sur son téléphone. Il pèse chaque poisson, le vide, l'emballage et griffonne le plus souvent un simple prénom sur un bout de papier avant de remettre le paquet au froid. Les livraisons sont son dernier travail de la journée.

Recevoir la pêche du jour sur le pas de sa porte. Les gens de Leucate sont vernis. « *C'est du poisson qui a six heures, sourit-il. C'est vrai que c'est une clientèle de privilégiés.* » Derrière cette logique de travail, se cache une logique économique et éthique : « *Ça me permet de vivre en considérant que j'ai un impact raisonné. Quand je sors le matin, que j'ai pêché 10 kg de loups à la ligne, c'est suffisant pour moi, je n'ai pas besoin de plus. C'est ce qui*

me convient dans cette approche de la pêche. »

Une approche qu'Erwan Berton affiche fièrement sur sa pancarte ou il est fait mention d'une pêche artisanale et durable. « *Ces deux mots sont essentiels et quasi indissociables pour moi. La pêche artisanale sera toujours durable à partir du moment où l'on prend conscience que l'on travaille avec une ressource qui n'est pas extensible. Il nous appartient à nous, pêcheurs artisans, d'encadrer au mieux nos pêcheries. C'est à nous de nous prendre en main, notre avenir en dépend.* » Cette conception de son activité, il la partage avec d'autres professionnels. « *Prud'homme major de Leucate, je fédère les pêcheurs de ma*

Repères

- **2006** : Erwan Berton s'installe à Port Leucate.
- **2011** : création du parc naturel marin du golfe du Lion.
- **10 kg** : de loup pêchés par jour en saison, une pression de pêche raisonnée.

prud'homme autour de cette idée-là. Les jeunes pêcheurs sont très réceptifs, ils y voient du sens. »

Au comité régional des pêches dont il préside la commission des petits métiers, Erwan Berton a travaillé sur un plan de gestion du poulpe, « *une espèce emblématique et un gros poids socio-économique pour la filière. C'est la deuxième pêche après le thon rouge pour l'Occitanie.* ». Ce premier travail ne restera pas isolé. « *J'ai d'autres prud'hommes et responsables professionnels qui me demandent d'aller plus loin, de continuer dans le sens d'une gestion pérenne de la ressource et d'un accès équitable à cette même ressource* », justifie le pêcheur.

En collaboration avec le parc naturel marin du golfe du Lion, les pêcheurs occitans ont pu aller à la rencontre de leurs homologues espagnols. « *Nous avons pu échanger avec les Catalans sur leur plan de gestion du poulpe. Ça nous a permis de soulever de nouvelles questions et d'aller plus loin dans nos réflexions. Aujourd'hui, une nouvelle étude est en cours et nous permettra d'affiner nos connaissances afin de gérer au mieux cette ressource.* » Pour Erwan Berton, la gestion doit devenir une priorité. « *Gérer la ressource, c'est tout sauf une idée farfelue. C'est déjà prendre conscience que s'il n'y a plus de ressource, il n'y a plus de pêcheurs. Il y a la nécessité de mettre en place un cadre, et le parc marin peut nous y aider. Mais en amenant un cadre, il faut aussi apporter quelque chose d'autre. Ça peut être de la connaissance ou du soutien à la profession. Le pêcheur doit pouvoir y trouver son compte.* »